

A blurred, high-angle photograph of a large crowd of people walking, likely in a city or at a public event. The motion blur creates a sense of a busy, fast-paced environment. The colors are warm, with a lot of orange, yellow, and red tones, suggesting an outdoor setting with sunlight or streetlights.

Payment Standards.CH
Activating Digital Switzerland

La QR-facture
pour la Suisse et
le Liechtenstein

ACTIVATE



Vue d'ensemble des changements prévus pour la QR-facture dans le cadre du processus de consultation publique 2018

Introduction

Aperçu des modifications prévues

- 1 Introduction d'une obligation de perforation pour les paiements sur papier
- 2 Introduction d'un récépissé
- 3 Simplification dans les adresses structurées
- 4 Pas d'indication d'informations structurelles de l'émetteur de factures
- 5 Simplification des combinaisons possibles dans les références structurées
- 6 Pour le moment, pas d'utilisation du champ «Bénéficiaire final»
- 7 Pour le moment, pas d'utilisation du champ pour méthodes alternatives
- 8 Introduction d'une police sans licence supplémentaire pour les utilisateurs non Microsoft

Introduction

Les bulletins de versement actuels sont remplacés par la QR-facture.

La QR-facture concerne toutes les entreprises, les institutions étatiques et les organisations à but non lucratif ainsi que tous les consommateurs suisses.

Depuis la publication des «Implementation Guidelines suisses pour QR-facture» en avril 2017, nous avons reçu de précieux retours du marché.

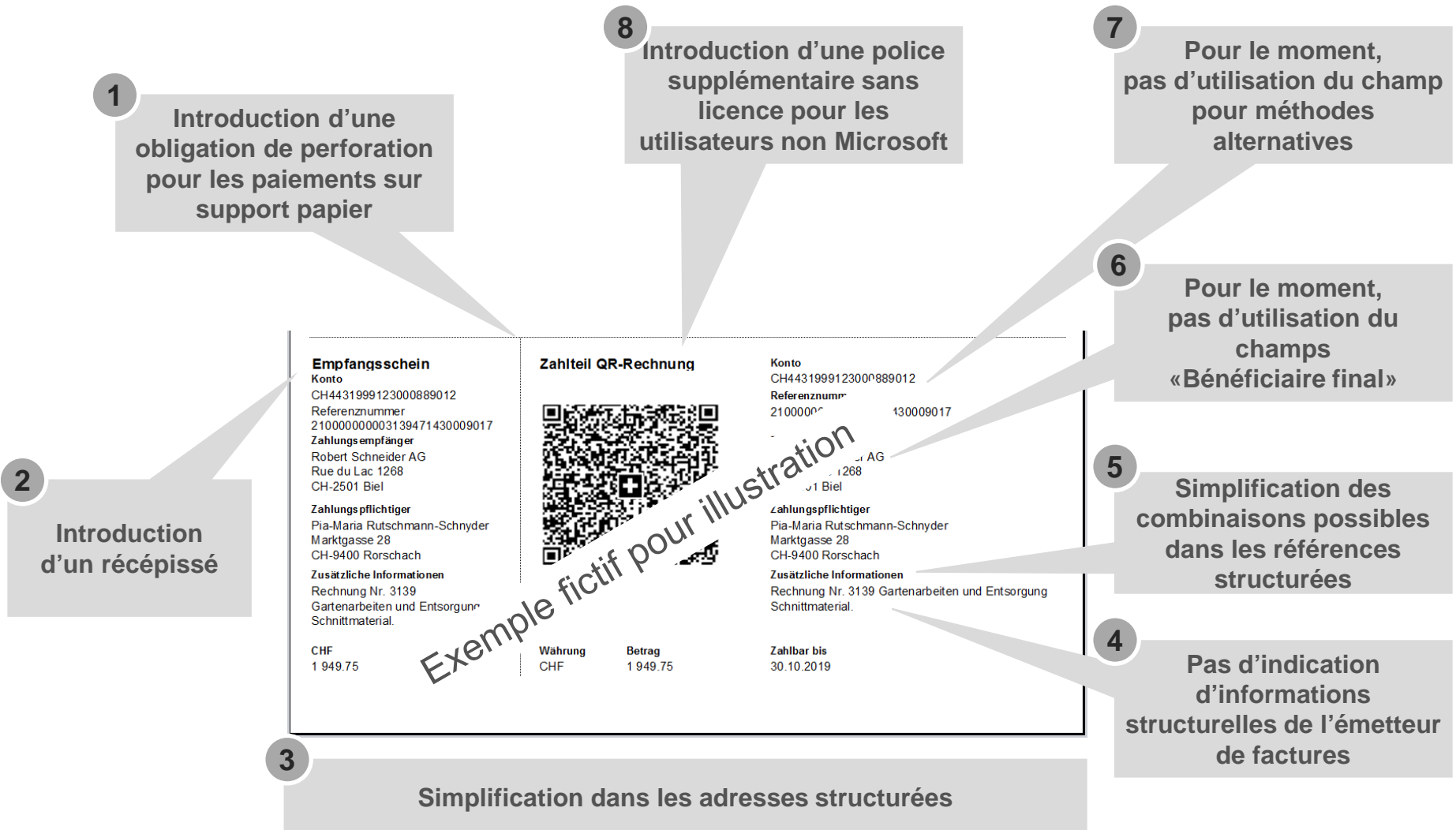
Les propositions de modifications entrées concernent notamment des informations que l'émetteur de facture peut fournir dans le code QR, ainsi que le traitement sur support papier de la QR-facture au guichet de La Poste et dans ses agences.

Comme la QR-facture concerne toutes les entreprises, les institutions étatiques et les organisations sans but lucratif ainsi que tous les consommateurs suisses, la place financière veut reprendre dans la prochaine étape les expériences faites jusqu'ici et en particulier les réactions du marché sur la conception de la QR-facture. Il a donc été décidé de mener une procédure de consultation du 31 juillet au 23 septembre 2018, à laquelle les acteurs du marché peuvent participer.

La place financière suppose que les changements proposés seront reçus positivement par le marché et que les premières QR-factures pourront être utilisées à partir du 30 juin 2020.

Ce document donne une explication plus détaillée de ces changements.

Aperçu des modifications prévues



1 Introduction d'une obligation de perforation pour les paiements sur support papier

2 Introduction d'un récépissé

3 Simplification dans les adresses structurées

8 Introduction d'une police supplémentaire sans licence pour les utilisateurs non Microsoft


7 Pour le moment, pas d'utilisation du champ pour méthodes alternatives

6 Pour le moment, pas d'utilisation du champs «Bénéficiaire final»

5 Simplification des combinaisons possibles dans les références structurées

4 Pas d'indication d'informations structurelles de l'émetteur de factures

Exemple fictif pour illustration

<p>Empfangsschein Konto CH4431999123000889012 Referenznummer 210000000003139471430009017 Zahlungsempfänger Robert Schneider AG Rue du Lac 1268 CH-2501 Biel</p> <p>Zahlungspflichtiger Pia-Maria Rutschmann-Schnyder Marktgasse 28 CH-9400 Rorschach</p> <p>Zusätzliche Informationen Rechnung Nr. 3139 Gartenarbeiten und Entsorgung Schnittmaterial.</p> <p>CHF 1 949.75</p>	<p>Zahlteil QR-Rechnung</p> 	<p>Konto CH4431999123000889012 Referenznummer 210000000003139471430009017</p> <p>Zahlungspflichtiger Pia-Maria Rutschmann-Schnyder Marktgasse 28 CH-9400 Rorschach</p> <p>Zusätzliche Informationen Rechnung Nr. 3139 Gartenarbeiten und Entsorgung Schnittmaterial.</p> <p>Zahlbar bis 30.10.2019</p>
	<p>Währung CHF</p>	<p>Betrag 1 949.75</p>

1 Introduction d'une obligation de perforation pour les paiements sur papier

Chapitre

2.1 Généralités

État actuel

Une perforation de la section paiement n'est pas exigée, mais recommandée. S'il n'est pas utilisé de perforation, le format A6 doit être délimité par des lignes.

Prévu

Si la QR-facture ou la section paiement est envoyée sous forme papier, une perforation de la section paiement et du bulletin de versement est obligatoire. Si la QR-facture ou la section paiement est envoyée sous forme de fichier PDF, des lignes doivent être utilisées pour délimiter la section paiement et le récépissé et marquées avec un symbole de ciseaux < ✂ >.

Pourquoi?

Au guichet postal et dans les agences postales, les paiements ne sont traités que s'ils sont au format A6. La perforation simplifie le traitement chez les destinataires de factures et garantit que toutes les méthodes de paiement sont prises en charge. La part du trafic des paiements numérique augmente certes régulièrement. Cependant, quelque 145 millions de paiements d'un total de 800 millions (2017) continueront à être effectués au guichet postal.

La QR-facture soutient la numérisation, mais prend également en compte toutes les personnes et entreprises qui payent par support papier.

2 Introduction d'un récépissé

Chapitre

2 Prescriptions et recommandations de présentation de la section paiement

État actuel

./.

Prévu

À l'instar des bulletins de versement actuels, un récépissé doit être disponible à gauche de la section paiement de la QR-facture. Il a la même hauteur que la section paiement et remplit l'espace restant de sorte que la section paiement et le récépissé soient de la même longueur que la partie la plus étroite du format DIN A4 (105 * 62 mm).

Pourquoi?

Le payeur de la facture peut demander une confirmation de paiement au guichet postal et auprès des agences postales conformément au mandat de service universel de La Poste CH SA. Avec l'introduction du récépissé pour la QR-facture, l'accomplissement de ce mandat est assuré. Partant, cela simplifie aussi le processus pour le payeur de factures.

Empfangsschein

Konto

CH1234567890123456789

Zahlungsempfänger

Hans Mustermann
Musterstrasse 1
CH-9999 Musterdorf

Zahlungspflichtiger

Zusätzliche Informationen

Beitrag

CHF

Exemple de récépissé (en allemand)

3 Simplification dans les adresses structurées

Chapitre

3.3 Structure de données (notamment le tableau 6)

État actuel

Les adresses doivent être complétées de manière structurée, articulées en rue, numéro d'immeuble, NPA, lieu et pays par élément de données.

Prévu

Les adresses peuvent être renseignées dans deux variantes de la gestion des données:

Variante 1 (nouveau)

Deux éléments de données pour l'adresse

Rue / numéro de maison

NPA / lieu

Variante 2 (jusqu'ici sans changement)

Deux éléments de données pour

Rue

Numéro de maison

Numéro postal d'acheminement

Lieu

Pourquoi?

De nombreux émetteurs ont structuré les adresses dans leurs données de base comme dans la nouvelle variante. L'ajout de la nouvelle variante 1 simplifie la création de QR-factures. Les réalisateurs de logiciels qui n'ont pas encore implémenté une adresse entièrement structurée doivent effectuer moins d'adaptations.

4 Pas d'indication d'informations structurées de l'émetteur de factures

Chapitre

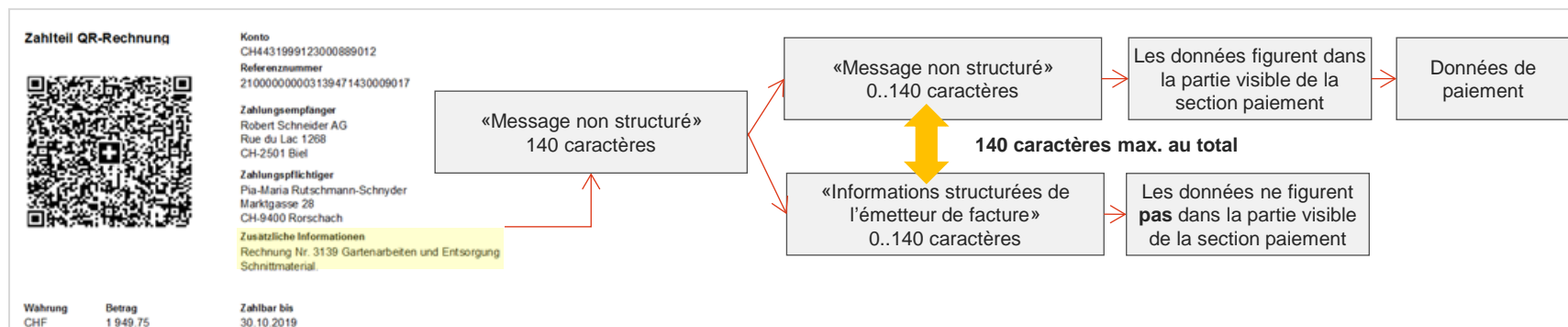
3.4.2 Utilisation de l'élément «Communication non structurée»

État actuel

Dans l'élément «Communication non structurée», il est possible de livrer des informations non structurées et/ou également structurées de l'émetteur de la facture. Toutes les informations sont reproduites dans la section paiement de la QR-facture.

Plan

Désormais, les informations structurées de l'émetteur de factures doivent être intégrées exclusivement dans le code QR et non pas reproduites en clair dans la partie visible. Par conséquent, deux champs de données sont prévus dans le code QR («Messages non structurés» et «Informations structurées de l'émetteur de factures»).



Pourquoi?

L'adaptation répond à un besoin du marché et augmente la convivialité, en particulier pour les payeurs privés qui ne sont pas troublés par des chaînes de caractères incompréhensibles. Les informations structurées concernent uniquement les destinataires de factures dans le contexte professionnel et ne sont pas pertinentes pour les transactions de paiement (elles n'apparaissent pas dans le virement, la notification et sur le relevé de compte).

5 Simplification des combinaisons possibles dans les références structurées

Chapitre

3.4.1 Références clients / 3.3 Structure des données (notamment le tableau 6)

État actuel

Aussi bien l'IBAN que le QR-IBAN* peuvent être combinés avec les deux références structurées: référence QR (référence BVR actuelle) ou référence SCOR (référence ISO). En cas d'utilisation du QR-IBAN, celle d'une référence structurée est obligatoire (référence QR ou SCOR). Une utilisation sans référence n'est pas admise.

Prévu

En cas d'utilisation d'une référence QR (même structure que la référence BVR), le QR-IBAN doit être utilisé. Lors de l'utilisation d'une référence SCOR (Référence ISO) ou dans le cas de paiements sans référence, l'IBAN doit être utilisé.

Pourquoi?

La procédure BVR éprouvée actuelle sera remplacée en l'état par la procédure basée sur le QR-IBAN. En utilisant le QR-IBAN, le processus est techniquement clairement reconnu, l'indication de la référence étant assurée et renvoyée au bénéficiaire. En utilisant l'IBAN, l'émetteur de factures peut recourir à la norme internationale de référence ISO ou **renoncer** à une référence structurée.

État actuel:	IBAN	QR-IBAN
Référence QR	Facultatif	Facultatif
Référence ISO	Facultatif	Facultatif
Sans référence	Facultatif	Interdit

PRÉVU:	IBAN	QR-IBAN
Référence QR	Interdit	Obligatoire
Référence ISO	Facultatif	Interdit
Sans référence	Facultatif	Interdit

*Le QR-IBAN est structurellement identique à l'IBAN. Mais il a un identifiant spécial qui peut être utilisé pour identifier la méthode de paiement.

6 Pour le moment, pas d'utilisation du champ «Bénéficiaire final»

Chapitre

3.3 Structure de données (notamment le tableau 6) /
Annexe C: Intervenants dans le cadre d'un virement

État actuel

En option, le champ «Bénéficiaire final» y compris les données d'adresse peut être livré.

Prévu

Pour le moment, pas d'utilisation du champ «Bénéficiaire final». Cette fonctionnalité peut être introduite à une date ultérieure.

Pourquoi?

La fonctionnalité du champ «Bénéficiaire final» signifierait une complexité accrue au moment du lancement.
Cependant, elle est toujours prévue dans la structure de données, de sorte qu'une utilisation future sera possible sans grand effort (par exemple pour étendre des cas d'affaires).

7 Pour le moment, pas d'utilisation du champ pour méthodes alternatives

Chapitre

3.4.4 Références clients / 3.3 Structure des données (notamment le tableau 6)

État actuel

Dans le Swiss QR Code, il est possible de livrer deux fois au maximum des données pour procédures alternatives dans le contexte de paiements dans l'élément «Paramètres de procédure alternative».

Prévu

Pour le moment, pas d'utilisation des champs de données pour méthodes alternatives. Cette fonctionnalité peut être introduite à une date ultérieure.

Pourquoi?

Jusqu'à présent, personne n'a indiqué vouloir utiliser la fonctionnalité «Paramètres de procédure alternative». Cette fonction devrait donc être omise pour le moment, afin de réduire la complexité de l'introduction.

Cependant, elle est toujours prévue dans la structure de données, de sorte qu'une utilisation future sera possible sans grand effort (par exemple pour étendre des cas d'affaires ou pour de nouveaux services et prestataires de systèmes de paiement).

8 Introduction d'une police sans licence supplémentaire pour les utilisateurs non Microsoft

Chapitre

2.3 Polices et tailles d'écriture

État actuel

Actuellement, seules les polices n'entraînant pas de coûts de licence sous Microsoft sont autorisées.

Prévu

Désormais, une police supplémentaire doit être validée afin qu'au moins une police n'impliquant pas de droits de licence soit disponible dans chaque environnement système.

Pourquoi?

L'adaptation répond à un besoin du marché et constitue un avantage pour les utilisateurs non Microsoft.